

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES
Département de la VENDEE
Conseil Municipal du 20 avril 2021
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers :
en exercice : 18

Date de la convocation :
14 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis salle Ernest Renaud sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, LAUNAY Jean-Michel, MIGNE Céline, GRONDIN Julien, PATRON Gary, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, CHARLES Jennifer, PILLET Aurélien

Absente excusée : Mme CHARLES Jennifer (à compter du sujet n°2)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Bruno BIDEAU, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 23 MARS 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT** ;

29/03/2021	SARL RAVON	Herse étrille	3 045,00 €	3 654,00 €
30/03/2021	CORBINEAU	Elagage et débroussaillage : divers lieux	1 751,25 €	2 101,50 €
30/03/2021	SARL RAVON	Réparation vitre tracteur Kubota	161,29 €	193,55 €
30/03/2021	VM	Matériaux : garde-corps du galta services techniques	188,14 €	225,77 €
30/03/2021	CONTACT	Débroussaillage du bassin d'orage : zone de loisirs	432,12 €	432,12 €
30/03/2021	CONTACT	Nettoyage de chaque côté de la passerelle (au niveau de la carrière)	655,69 €	655,69 €
30/03/2021	ECHO VERT	Engrais	154,00 €	172,40 €
30/03/2021	ECHO VERT	Copeau : zone de loisirs	1 740,00 €	2 088,00 €
01/04/2021	VM	Tube annelé : buses pour la Vrignaie	214,80 €	257,76 €
01/04/2021	DEMCO	Tourniquet à livres	711,89 €	854,27 €
01/04/2021	GUY LIMOGES	Entretien du terrain de foot - mai	1 837,00 €	2 204,40 €
01/04/2021	GUY LIMOGES	Entretien du terrain de foot - autonome	2 338,00 €	2 805,60 €
01/04/2021	GUILLEBERT	Consommables espaces verts	447,50 €	537,00 €
01/04/2021	ELAGUEURS DE VENDEE	Tailles : rue du Bocage, Zone de loisirs	3 450,00 €	4 140,00 €

01/04/2021	ECHO VERT	Plan de fertilisation - terrain de foot	1 126,50 €	1 351,80 €
01/04/2021	BARREAU JEREMIE	Consommables des services techniques pour entretien du matériel	2 233,96 €	2 680,75 €
01/04/2021	SONEPAR	Interrupteur : réparation sur le tracteur Iseki	56,80 €	68,16 €
01/04/2021	BARREAU JEREMIE	Acquisition d'une tronçonneuse	319,00 €	382,80 €
02/04/2021	TERRA AMENITE	Mise en place de la gestion différenciée : réalisation planning, réaménagement matériel	1 702,32 €	2 042,78 €
08/04/2021	ACTUEL VET	Vêtements de travail des services techniques	1 154,72 €	1 385,66 €
14/04/2021	SETIN	Acquisition transpalette	282,67 €	339,20 €
14/04/2021	SEDEP	Aménagement des fosses de plantations - Lotissement les Pins	4 740,00 €	5 688,00 €
14/04/2021	WURTH	Petits matériels : services techniques	1 176,55 €	1 411,86 €
14/04/2021	WURTH	Acquisition d'un marteau perforateur + petits matériels : services techniques	1 067,96 €	1 281,55 €
16/04/2021	COLAS	Surlargeur pistes cyclables - chemin de croix du jubilé	2 457,00 €	2 948,40 €

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
25/03/2021	DIA-12/2021	27	Rue des Libellules	589	Maison
08/04/2021	DIA-13/2021	1B	rue des Artisans	544	Maison
09/04/2021	DIA-14/2021	26	Rue du Moulin	1 758	Maison

DELIBERATIONS

Réf. 01 : TRAVAUX RUE DE LANDE D'HOMME : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Lande d'Homme, un contrat de maîtrise d'œuvre doit être établi.

M. le Maire présente la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre de la sté GEOUEST :

- Etude d'avant-projet sommaire + chiffrage : 900.00€ HT

- Maîtrise d'œuvre opérationnelle : 4 560.00€ HT

TOTAL 5 460.00€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la proposition de la sté GEOUEST pour un montant de 5 460.00€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 02 : ACQUISITION D'UN TONDEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES : CHOIX DU PRESTATAIRE

Mme CHARLES Jennifer quitte la réunion.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un budget a été alloué lors du vote du BP 2021 pour l'acquisition d'une tondeuse.

M. le Maire présente les devis reçus :

Tondeuse TORO Z master série 7000 (homologué route) – Diesel – 152cm	16 801.92€ HT
Tondeuse GRASSHOPPER COUPE FRONTALE (homologué route) – Essence – 122CM	15 164.33€ HT

Tondeuse GRASSHOPPER COMPACTE – (homologué route) – Essence – 122cm	10 692.43€ HT
Tondeuse TORO STANDON 122 (non homologué route) – Essence – 122cm	8 713.52€ HT
Tondeuse GRASSHOPER AUTOPORTEE - (non homologué route) – Essence – 132cm	11 022.88€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**ACQUERIR** la tondeuse TORO Z master série 7000 pour un montant de 16 801.92€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 03 : CITY PARC : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA STRUCTURE

Lors du conseil municipal du 23 mars dernier, l'entreprise SEDEP a été retenue pour réaliser la plate-forme du city parc.

Il convient maintenant de choisir le prestataire pour la structure.

M. le Maire présente les différents devis reçus :

CAMMA SPORT ET JEUX	34 341.00€ HT
SPORT NATURE	39 681.99€ HT
PCV COLLECTIVITES	34 008.00€ HT
3R PLAYGROUND	47 735.00€ HT
SYNCHRONICITY	37 054.94€ HT

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de **CHOISIR** le prestataire CAMMA SPORTS ET JEUX pour un montant de 34 341.00€ HT et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 04 : AMORTISSEMENT BUDGET ANNEXE « COMMERCE » : MODIFICATIONS

Par délibération n°D2020_10_06_03, le conseil municipal a fixé la durée d'amortissement des biens du budget annexe « Commerce » à 30 ans.

Afin de procéder à l'amortissement des subventions perçues pour ces biens, il convient d'apporter une précision sur la délibération soit « *les subventions transférables reçues, c'est-à-dire, qui financent un bien ou équipement déterminé sont amorties selon la même durée d'amortissement que le bien concerné* ».

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE d'apporter la précision suivante** « les subventions transférables reçues, c'est-à-dire, qui financent un bien ou équipement déterminé sont amorties selon la même durée d'amortissement que le bien concerné » soit sur une durée de 30 ans.

Réf. 05 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT DANS LA ZONE ARTISANALE : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Landes à Saint-Julien des Landes, la Communauté de Communes a pris en charge la réalisation d'un rond-point sur la RD 12 qui dessert la zone d'activités.

Montant de l'opération HT

Marché SEDEP :	189 891,70 €
Orange :	1 895,85 €
Véolia (dévoisement du réseau d'eau potable)	4 870,96 €
TOTAL	196 658,51 € HT

Compte-tenu de l'intérêt de l'opération pour la commune de Saint-Julien des Landes, la Communauté de Communes sollicite de la commune l'attribution d'un fonds de concours, d'un montant de 65 552,83 €.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'**ATTRIBUER** un fonds de concours à la communauté de communes du Pays des Achards d'un montant de 65 552.83€ dans le cadre de la création d'un rond-point à l'entrée de la commune.

Réf. 06 : EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE RUE DU BOCAGE LIE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : CONVENTION AVEC LE SyDEV

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique des travaux d'effacement de réseaux rue du Bocage sont à prévoir.
M. le Maire présente la convention n°2021.THD.0010 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques Basse Tension					
Réseaux	97 457,00	116 948,00	97 457,00	30,00 %	29 237,00
Branchement(s)	41 597,00	49 916,00	41 597,00	30,00 %	12 479,00
Dépose	5 672,00	6 806,00	5 672,00	30,00 %	1 702,00
Infrastructures de communications électroniques					
Réseaux	39 554,00	47 465,00	47 465,00	20,00 %	9 493,00
Branchement(s)	27 133,00	32 560,00	32 560,00	20,00 %	6 512,00
Eclairage Public					
Rénovation	6 297,00	7 556,00	6 297,00	70,00 %	4 408,00
TOTAL PARTICIPATION					63 831,00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention n°2021.THD.0010 relative à l'effacement de réseau électrique rue du Bocage lié au déploiement de la fibre optique et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 07 : ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU BOCAGE : CONVENTION AVEC LE SyDEV

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux rue du Bocage, des travaux d'éclairage public sont à prévoir.
M. le Maire présente la convention n°2021.ECL.0064 relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'opération :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	41 716,00	50 059,00	41 716,00	70,00 %	29 202,00
TOTAL PARTICIPATION					29 202,00

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la convention n°2021.ECL.0064 relative à l'éclairage public rue du Bocage et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Réf. 08 : LOCAL « BIJOUTERIE » : MODIFICATION DU LOYER AU VUE DU CONTEXTE SANITAIRE

M. le Maire ne prend pas part au débat et au vote de ce sujet.

Lors de l'annonce du 3^{ème} confinement, Mme Chantal GUERINEAU a décidé de suspendre le loyer de la Bijouterie pour le mois d'avril 2021 en attente d'une décision du conseil municipal.

Mme GUERINEAU demande au conseil municipal de statuer sur ce loyer et sur les loyers à venir.

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'annuler les loyers du mois d'avril et du mois de mai 2021.

Questions diverses :

- Les travaux de démolition des biens Touzeau sont en cours
- Travaux de voirie CCPA 2021 : la Ste Philippe, la Morissière
- L'aménagement des pistes cyclables est en cours

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h44

Le Maire, Joël BRET

